

BONNE & HEUREUSE ANNÉE 2020

N°1296

du 31
DECEMBRE
2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

BUDGET 2020 ET TABAGISME

P.4

Pour mobiliser des recettes fiscales additionnelles et décourager la consommation

Les droits d'accises sur les tabacs passent de 50% à 150% en 2020

SOLIDARITE NATIONALE

P.4

Après les cantines scolaires pour les élèves

Le projet des "restaurants communautaires" pour les vulnérables

SANTE

P.3

Yawa Tségan demande, l'Ambassade de Chine au Togo réagit

Consultation foraine de la mission médicale chinoise de Xianchi au Togo dans la préfecture de Kpélé

P.4 Elargissement de l'assiette fiscale par la taxe sur les véhicules à moteur

La perception de la Taxe sur les véhicules à moteur sur les anciennes immatriculations démarre en 2020

Le Ministère du développement à la base à l'heure du bilan des actions en 2019

P.7

Positif !

P.3

En attendant le choix des futurs sénateurs

LES 7 DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE ENTRENT EN FONCTION



M. Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

Aboudou Assouma toujours Président

P.3 L'Assemblée nationale approuve le nouveau code de la presse au Togo

Des amendes pécuniaires; le juge peut ordonner la suspension d'une publication

P.3

Le message est presque le même lors de la tournée nationale du parti Unir

«Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président»

AZIMUTS INFOS

Android 10: verdict après un mois d'utilisation

Après plusieurs semaines d'utilisation, Futura fait le point sur Android 10. Au quotidien, certaines nouveautés bouleversent l'utilisation d'Android plus que d'autres.

Android 10 a débarqué sur les Pixel de Google début septembre. Dès lors, le nouvel OS mobile est déployé progressivement sur les mobiles récents sous la forme de mise à jour ou tout simplement déjà installé sur certains des derniers modèles. Cela fait plusieurs semaines que Futura utilise au quotidien cette nouvelle mouture dont certains changements viennent bouleverser l'utilisation d'Android. Si la grande majorité de ces nouveautés ne se voit pas, certaines d'entre elles sont flagrantes.

La nouvelle stratégie marketing de Google consiste désormais à remplacer le nom emblématique des desserts par le chiffre de la version d'Android. Et il faut avouer qu'au premier abord, l'utilisation d'Android 10 n'est pas forcément du gâteau. Le changement le plus flagrant, c'est l'absence de boutons virtuels. Plus de bouton retour, de bouton "home" ou permettant de basculer d'une appli à une autre. Avec Android 10, tout comme avec iOS, il faut réapprendre à communiquer avec l'interface avec des gestes. L'avantage : l'affichage est étendu au maximum. L'inconvénient, l'apprentissage n'est pas évident et même après plusieurs semaines d'utilisation, le fonctionnement reste parfois aléatoire.

Une absence de bouton qui dérange

Pour revenir à l'écran d'accueil, il faut placer le doigt en bas de la bordure de l'écran et le faire glisser vers le haut. Problème : les coques de protection viennent entraver le mouvement et il faut s'y reprendre à plusieurs fois. Autre souci, selon les applis, cette gestuelle ratée peut provoquer une action involontaire.

Pour afficher les applications ouvertes sous forme de vignettes et les faire défiler ou les fermer d'un coup, il faut réaliser le même mouvement, mais cette fois en maintenant la pression du doigt au milieu de l'écran après l'avoir fait glisser vers le haut. Pour les mêmes raisons, la réussite de cette gestuelle est aléatoire. Et bien souvent, c'est le retour à l'écran d'accueil qui s'enclenche.

La manipulation la plus périlleuse reste celle du retour arrière. Là aussi, il faut faire glisser le doigt vers le centre à partir de la bordure droite ou gauche du mobile. De nouveau, l'éventuelle coque de protection vient entraver le geste. Le plus gros souci provient des applis. Si le geste n'est pas pris en compte, il peut très bien engendrer une action involontaire. Le comble, c'est que c'est le cas avec certaines applications de Google tel Gmail. Faire glisser le doigt de cette façon sur un message va l'archiver.

Enfin, il est possible de passer d'une appli à une autre en faisant glisser le doigt latéralement sur la bordure inférieure de l'écran. Ce geste est sans doute celui qui fonctionne le mieux.

Nouveautés et nouveaux bugs

Avec les bêtas d'Android, même Google avait avoué que son système de gestuelle n'est pas vraiment intuitif. Malgré des efforts et une mini formation après la mise à jour, ou la préparation d'un nouveau téléphone, il faut beaucoup de temps pour que les gestes soient plus précis. Ceci dit, il reste possible de retrouver les boutons virtuels à partir des paramètres, puis Boutons et gestes. C'est dans Barre de navigation et gestes que vous pouvez opter pour l'affichage des trois boutons habituels. Reste à savoir de quelle façon les surcouches éventuelles des téléphones prennent en charge ces gestuelles...

L'autre nouveauté visible est celle des Smart Reply. Elles fonctionnent à partir de n'importe quelles applications et surviennent lorsqu'une notification apparaît. Pratiques pour les messages, elles permettent de répondre, de consulter un contenu ou de réaliser une action. C'est notamment le cas quand une adresse est présente. Le module propose une icône pouvant lancer directement la navigation. Lorsqu'un message affiche une question, des suggestions de réponses sont également disponibles, ce qui donne la sensation désagréable qu'Android lit par-dessus votre épaule.

Android 10 propose aussi une option appelée Bien-être numérique. Activée par défaut, elle permet de définir des plages horaires durant lesquelles le mobile ne va pas vous déranger. Une option utile et que l'on va vite oublier une fois réglée.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA**

**Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Les années 2010 au Togo

Le Fonds d'aide et le décès de Jimi Hope, les événements phares de la décennie

Les événements culturels ont émaillé la décennie au Togo. Mais trois se dégagent particulièrement et paraissent comme un changement notable sur le plan culturel dans le pays.

Ainsi, on peut noter sur le plan des institutions le lancement du Fonds d'aide à la culture.

19 ans après sa création dans les textes en 1990, le FAC a été finalement porté sur les fonts baptismaux et vu son premier budget estimé à 360 millions CFA. Le Fonds d'Aide à la Culture accompagne financièrement les artistes afin que ceux-ci puissent se professionnaliser d'avantage et vivre de leur métier. Plus spécifiquement, le FAC participe à la construction et à la réhabilitation des équipements et infrastructures culturelles, aide à la création artistique, littéraire, et cinématographique et favorise la promotion, la diffusion, la préservation, la sauvegarde et la conserva-

tion du patrimoine national.

Des dizaines de projets ont été financés. Le bilan n'est pas fameux et bien d'artistes critiquent la faiblesse du budget. Néanmoins, il faut noter qu'un immense pas a été fait, traduisant la volonté du chef de l'Etat de faire de la culture un pôle de développement. Le ministère de la culture a par ailleurs affirmé sa volonté cette année de revoir le budget à la hausse et de recadrer le fonctionnement du FAC.

La décennie se termine bien avec l'inauguration par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé du Palais de Lomé, considéré par la presse comme l'un des grands centres culturels d'Afrique de l'Ouest. Situé en front de mer, le Palais de Lomé est le fruit de la transformation de l'ancien palais des gouverneurs allemands, puis français, en un équipement de loisirs culturels et de parc ouvert au public. Ce projet est né de la volonté



du Chef de l'Etat togolais, SEM Faure E. Gnassingbé, d'ouvrir le Palais à l'ensemble du public togolais. En effet, pour la première fois de son histoire, ce lieu autrefois interdit est désormais ouvert à la population togolaise. Le Palais comprend un parc botanique de 10,5 hectares, des espaces d'exposition multimédia, une librairie, une galerie d'art, deux restaurants, dont un gastronomique, et une boutique. Il propose des activi-

tés culturelles et scientifiques adaptées à un public diversifié. Grâce aux programmes pédagogiques destinés aux écoliers et lycéens, le Palais de Lomé et son Parc contribuent à l'éveil culturel et artistique et à l'initiation à la biodiversité du jeune public.

Le dernier événement est le décès de l'artiste Jimi Hope et les obsèques nationales organisées par le chef de l'Etat. Du jamais vu ces dernières décennies.

Edition

Stéphane Hessel, meilleure vente de la décennie

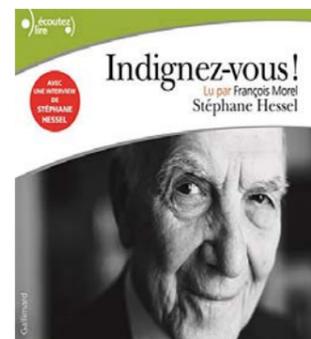
Selon le classement Livres Hebdo/GFK des meilleures ventes de la décennie, souligne la prédominance des titres au format poche et la popularité des aventures d'Astérix et de Cinquante nuances de Grey occupent quatre places chacune.

Pendant Indignez-vous!, Stéphane Hessel occupe la première place du classement Livres Hebdo/GFK des 20 meilleures ventes de la décennie, toutes catégo-

ries et tous formats confondus. Publié le 20 octobre 2010 par Indigène et réédité l'année suivante, le manifeste de cet ancien ambassadeur et résistant décédé en 2013 résonne encore dans l'actualité. Sans langue de bois, Stéphane Hessel y dénonce l'écart grandissant entre les très pauvres et les très riches, le renvoi des sans-papiers, la dictature des marchés financiers ou encore la situation dans la bande de Gaza.

Le classement fait la part belle au

format poche qui place 13 titres dans le Top 20. Pocket parvient à occuper cinq places tandis que Folio/Gallimard et Le Livre de poche sont tous deux présents à trois reprises. Le segment scolaire effectue une entrée dans les meilleures ventes avec Bescherelle, la conjugaison pour tous (Hatier, 2012). Initialement publié par Folio/Gallimard en 1972 et réédité en 2013, L'étranger d'Albert Camus, disparu il y a tout juste 60 ans, parvient à se hisser à la



11e place des meilleures ventes.

Pédophilie

Le troublant cas Gabriel Matzneff

L'affaire Gabriel Matzneff bouleverse le monde littéraire français qui a été si laxiste face à l'impunité incroyable dont jouissait cet écrivain et journaliste, auteur de plusieurs cas de pédophilie qu'il signalait d'ailleurs crânement dans ses livres. Rappelons que l'auteur se vante dans ses livres et sur les plateaux des chaînes de télé de n'avoir des préférences sexuelles que pour des filles et des garçons de moins de 18 ans, et d'avoir entretenu des relations sexuelles avec des garçons de 8 ans. Dans plusieurs de ses écrits, Gabriel Matzneff revendique des relations, sinon des rapports avec des enfants de 12, 11, voire 8 ans - des actes condamnés de 7 années de

prison et 100.000 • d'amendes. Mais jamais l'auteur n'a été poursuivi. Et manifestement, l'intelligentsia littéraire-parisienne... - avait établi une sorte d'impunité dont il aura largement profité. Si les crimes sexuels disposent d'un délai de prescription passé de 20 à 30 années, nombre de victimes seraient toutefois dans l'impossibilité de porter plainte.

La parution prochaine en janvier de l'éditrice Vanesa Springora, une des victimes de Gabriel Matzneff crée une déferlante dans le monde littéraire. Le livre, Le Consentement, raconte comment, âgée de 13 ans, Vanesa Springora s'est retrouvée dans les bras d'un écrivain, jamais nommé



ouvvertement, de 37 ans plus vieux qu'elle. Un souvenir que Gabriel Matzneff avait lui-même partagé sur le plateau de Thierry Ardisson en mars 2002.

L'affaire Gabriel Matzneff prend évidemment des tournures inattendues, y compris économiques. Le ministre de la Culture Frank Riester vient

d'informer que l'écrivain, ouvertement accusé de relations avec des mineurs, bénéficiait d'une aide financière indirectement versée par l'État. Une manne dont il serait prochainement privé.

"L'aura littéraire n'est pas une garantie d'impunité. J'apporte mon entier soutien à toutes les victimes qui ont le courage de briser le silence. Je les invite, ainsi que tout témoin de violences commises sur des enfants, à contacter le 119", indique Franck Riester dans un message posté sur les réseaux.

Aujourd'hui, on tente de réparer les torts, réclamant ici que le prix Renaudot reçu pour Les moins de seize ans - un essai au titre ô combien explicite - lui soit retiré. Mais le mal est fait : "Ce qui me captive, c'est moins un sexe déterminé que l'extrême jeunesse, celle qui s'étend de la dixième à la seizième année et qui me semble être - bien plus que ce que l'on entend d'ordinaire par cette formule - le véritable troisième sexe. En revanche, je ne m'imagine pas ayant une relation sensuelle avec un garçon qui aurait franchi le cap de sa dix-septième année", peut-on lire dans l'ouvrage.

Certainement sera-t-il par la suite demandé que son insigne d'officier des arts et de lettres, remise par Jacques Toubon, alors ministre de la Culture en 1995, soit retirée...

Nécrologie

Musicien et comique anglais, Neil Innes, collaborateur des Monty Python, est décédé

Il était notamment l'auteur de la chanson des Chevaliers de la Table ronde dans Sacré Graal ! : le musicien et comique anglais Neil Innes, connu pour sa collaboration avec les Monty Python, est mort le 29 décembre à l'âge de 75 ans. Innes s'était fait connaître au début des années 1960 avec le groupe d'avant-garde Bonzo Dog Doo-Dah Band, formé avec des camarades des Beaux-Arts

et mélangeant humour surréaliste, pastiche de jazz et pop psychédélique. Leur principal succès, I'm the Urban Spaceman (à voir ci-dessus) se classera à la cinquième place des charts anglais en 1968, et fut discrètement co-produit, sous pseudo, par Paul McCartney.

La carrière de Neil Innes fut d'ailleurs intimement liée à celle des Beatles, puisque le musicien fut, en

compagnie d'Eric Idle, le créateur du groupe-pastiche The Rutles. Apparue dans un sketch pour la BBC en 1975, ce vrai-faux groupe aura droit à un mockumentaire resté culte, All You Need is Cash, où apparaissent George Harrison ou encore Mick Jagger, et produira quelques titres restés fameux outre-Manche, tels Hold My Hand ou Cheese and Onions.

En attendant le choix des futurs sénateurs

LES 7 DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE ENTRENT EN FONCTION

* Aboudou Assouma toujours Président

Eric J.

C'est par un communiqué de la Présidence de la République daté de ce jeudi 30 décembre 2019 que l'on apprend que les 7 membres de la Cour constitutionnelle recomposée ont prêté serment au palais de la Présidence. Il est dit que le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé a présidé, ce jour au palais de la Présidence de la République, une audience solennelle de la Cour constitutionnelle consacrée à la prestation de serment des nouveaux membres de cette Cour. Cette cérémonie intervient suite à la nomination et à l'élection de sept personnalités reconnues pour leur probité morale, et conformément à la loi fondamentale de notre pays.

En attendant la désignation des deux autres membres par le Sénat qui sera bientôt mis en place, les sept récipiendaires ont, à tour de rôle, juré de bien et fidèlement remplir leurs fonctions et de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution. Le Chef de l'Etat



Les membres de la Cour, aux côtés du Président de la République et de la Présidente de l'Assemblée nationale

a donné acte à leur serment et les a félicités pour leur engagement au service de la nation.

Cette recomposition de la Cour constitutionnelle vient confirmer la volonté du Chef de l'Etat de renforcer les institutions de la République dans le cadre des réformes institutionnelles et constitutionnelles entamées il y a quelques années.

Dans la foulée, un autre communiqué émanant toujours de la Présidence de la République lu sur la télévision nationale, TVT, au cours du journal de 20 heures consacre Aboudou Assouma, nouveau Pré-

sident de la nouvelle Cour constitutionnelle. Ce qui renvoie les nouveaux membres à leurs nouvelles charges.

Le Togo se prépare à une nouvelle élection présidentielle prévue le 22 février 2020.

Les sept membres de la Cour constitutionnelle sont MM. Amados Djoko Kouami, Amékoudji Koffi Jérôme, Assouma Aboudou, Coulibaley Djoko Babakane, Massina Poulaki, Nahm-Tchougli Mipamb et Sogoyou Pawélé.

L'Assemblée nationale approuve le nouveau code de la presse au Togo

Des amendes pécuniaires; le juge peut ordonner la suspension d'une publication

Le corps des professionnels des médias et de la communication a un nouveau code qui régit le secteur. Le nouveau code de la presse a été adopté à l'unanimité hier par l'Assemblée nationale. Les députés en accord avec le gouvernement ont estimé qu'il ne s'agit pas d'une révision des textes antérieurs mais bien d'une refonte totale du texte de loi puisque les amendements apportées sont innovants et fondamentaux. « Le code se veut un cadre législatif, prenant en compte les médias en ligne, le profil professionnel du journaliste togolais, la recrudescence des attaques, des atteintes aux droits de certains citoyens et des abus dans les émissions d'animation, ainsi que la nécessaire mutation des organes de presse en de véritables entreprises de presse », fait savoir le gouvernement.

Si la non-contrainte au corps reste la règle, il faut tout de même faire remarquer que le législateur semble épouser l'idée du gouvernement de frapper les indécents journalistes à la poche avec des amendes jugées un peu élevées par certains représentants du peuple. Ainsi, on indique que les amendes ont été mises en harmonie avec celles prévues par le code pénal. Est donc constitutif de délit d'omission et puni d'une amende de dix mille (10 000) à cent mille (100 000) francs CFA, tout manquement aux prescriptions relatives à la déclaration, à l'impression et au dépôt légal en ce qui concerne la presse écrite, à l'enregistrement et à la conservation des émissions radio-diffusées ou télévisées. Tout man-



Foli-Bazi Katari, Ministre de la Communication

quement aux règles déontologiques prescrites dans le cadre du code est passible d'une peine d'amende de cinq cent mille (500 000) à deux millions (2 000 000) franc CFA. Pour ce dernier cas, la requête est faite à l'initiative de la partie civile ou du Procureur de la République. Quant à la diffusion de fausses informations, les amendes vont de 500 000 FCFA à 1 000 000 FCFA en ce qui concerne la diffusion ou la publication d'informations contraires à la réalité dans le but manifeste de manipuler les consciences ou de déformer l'information ou les faits, une suspension de parution ou d'émission de trente jours à trois mois en sus. Tout journaliste (...), détenteur de la carte de presse, qui aura eu recours aux réseaux sociaux comme moyens de communication pour commettre toute infraction prévue dans le code, sera puni conformément aux dispositions du droit commun.

Le délit d'offense au Président de la République et des autres membres des institutions de la république, les ministres est puni d'une amende de deux millions (2 000 000) à cinq millions

(5 000 000) FCFA, la diffamation de 500 000 à 2 000 000 FCFA avec possibilité de destruction des exemplaires mis en vente. Le juge peut ordonner la suspension de la publication pour une durée d'un à trois mois.

Il est mentionné que les personnes responsables des crimes et délits de communication sont les directeurs et co-directeurs de publication, les directeurs et co-directeurs de radiodiffusion et de télévision, les adjoints aux directeurs, les rédacteurs en chef. Les auteurs des articles incriminés peuvent être poursuivis comme complices.

Il est à rappeler que l'une des innovations de ce nouveau code de la presse est relative à la qualité du journaliste. Ainsi, contrairement à l'ancien code qui était un peu laxiste sur ce point, indiquant qu'est journaliste toute personne qui tire la majeure de ses revenus de son métier de journaliste, le nouveau code fait obligation à toute personne désireuse de devenir journaliste de disposer d'au moins d'une licence ou d'un BTS en journalisme obtenu dans un institut, une école ou un établissement de l'enseignement supérieur régulièrement agréé par l'Etat ou d'un diplôme équivalent reconnu par l'Etat et qui exerce le métier de journaliste dans une entreprise de presse pendant au moins cinq ans. L'on peut faire valoir l'expérience acquise dans le domaine de la presse en lieu et place d'un diplôme pour exercer le métier de journaliste. Dans cette situation,

(suite à la page 7)

Le message est presque le même lors de la tournée nationale du parti Unir

«Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président»

Late Pater

Après le ballet des femmes et des jeunes, c'est le retour à la base pour les responsables du parti Union pour la République (Unir). Juste au lendemain de la Noël, ils ont entamé une tournée nationale à travers les cinq régions du pays. Objectif : exiger la candidature de Faure Gnassingbé en 2020. Même si on sait qu'il n'en sera pas autrement.

Le message est resté le même dans les différentes rencontres avec les militants et sympathisants. A l'espace Blue Zone de Cacavéli, pour le compte du Grand Lomé, la vice-présidente Ibrahima Mémounatou a remercié le Chef de l'Etat pour « sa vision éclairée du pays et sa politique de paix et de développement ». Alors que Solitoki Esso a retracé les avancées qu'a opérées le Togo ces dernières années, salué le dynamisme des militants et militantes Unir, avant de les inviter à mettre à contribution ce dynamisme dans l'optique d'une « victoire au premier tour du candidat du parti Unir » le 22 février 2020.

Une déclaration dite « déclaration du Grand Lomé » a exigé la candidature du président Faure Gnassingbé. « Nous, militantes et militants du Grand Lomé, vous prions d'accepter, Excellence Monsieur le Président, de porter, le moment venu, l'étendard de notre grand parti à l'élection présidentielle du 22 février 2020. Nous vous assurons,

d'ores et déjà, de notre caution sans équivoque et de notre soutien sans faille, pour la victoire sans appel à cette compétition nationale », a lu la porte-parole des militantes, militants et sympathisants du Grand-Lomé. Et à Ibrahima Mémounatou de repréciser : « il a été question de nous rappeler les enjeux relatifs à l'élection présidentielle de 2020 ; de nous rappeler également la nécessité de renforcer la cohésion entre les militants et d'échanger en vue d'adopter une méthodologie pratique pour le bon déroulement de l'élection et surtout pour finir avec une victoire écrasante au premier tour ».

Dans les Savanes, le vice-prési-



Une vue partielle des responsables d'Unir dans le Grand Lomé

dent Tairou Bagbiègue a lancé aux militants Unir de la région septentrionale : «...le président de notre grand parti, Faure Essozimna Gnassingbé, nous a également instruit de vous témoigner sa satisfaction pour les résultats obtenus lors des élections législatives du 20 décembre 2018 et tout récemment les municipales du 30 juin 2019, grâce à votre loyauté,

à votre fidélité à notre parti et aussi à votre grande capacité de mobilisation. L'objectif principal de la rencontre de ce jour est de nous remobiliser, de resserrer davantage nos rangs et d'harmoniser les points de vue sur les meilleures manières d'aborder la campagne et l'ensemble du processus électoral qui aboutira à la victoire de notre champion au soir du 22 février, sur la base des expériences acquises lors des précédentes échéances ».

Les candidats à la présidentielle de 2020 sont appelés à déposer leur dossier du vendredi 27 décembre 2019 au mercredi 8 janvier 2020, auprès de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). En

attendant, Faure Gnassingbé confie à des jeunes, reçus en audience le 29 décembre 2019 à Pya, qu'il donnera sa position au moment venu. Il n'aura pas le choix car, tout le week-end, il a été rapporté que les militants ont déjà chargé le bureau national du parti à apprêter et déposer le dossier de l'actuel Président de la République.

Yawa Tségan demande, l'Ambassade de Chine au Togo réagit

Consultation foraine de la mission médicale chinoise de Xianchi au Togo dans la préfecture de Kpélé

Eric J.

Environ 300 habitants de la localité d'Adeta et des villages environnants de la préfecture de Kpélé ont été consultés gratuitement par la 23^e mission médicale chinoise au Togo dans le domaine de l'orthopédie, de la chirurgie générale, de la gynécologie et de la médecine générale. Cette mission conduite par le médecin chirurgien Chen Hai Yun est une sollicitation de la présidente de l'Assemblée nationale Djigbodi Yawa Tségan qui s'est félicitée de cette disponibilité de l'équipe chinoise traduisant les bonnes relations entre la Chine et le Togo. C'est aussi la traduction dans les faits de la volonté du chef de l'Etat Faure Gnassingbé de rapprocher les soins de santé des populations surtout à l'intérieur du pays. Les patients auscultés lors de ce séjour approuvent cette manière de faire d'autant que beaucoup d'entre eux ne sauraient franchir le seuil de centre medico-social d'Adeta si ce n'est l'arrivée de la mission. D'où la reconnaissance adressée aux initiateurs, notamment la présidente de l'Assemblée nationale et à l'Ambassade de Chine au Togo puisque les cas les plus urgents et ceux qui né-



cessitent des opérations seront référés au Centre Hospitalier régional (CHR) de Lomé, siège de la mission chinoise, pour des suivis plus poussés ou des opérations chirurgicales. Ce sera le cas, au moins pour une centaine de personnes dont le diagnostic a révélé qu'elles souffrent d'une hernie. « 90% d'entre eux doivent être opérés », a souligné le Dr Chen. Pour les autres pathologies diagnostiquées, elles seront traitées par l'acupuncture, la méthode traditionnelle chinoise de traitement des maladies. « Nous travaillons au Togo depuis un mois et nous trouvons que de nombreux patients arrivent à l'hôpital dans un état très grave induisant plus de douleurs et des dépenses plus onéreuses parce qu'ils ne s'y sont pas pris à temps », fait remarquer le médecin chinois, justifiant

la programmation de sortie vers les populations pour un primo diagnostic.

A Adéta, outre la consultation, l'équipe de médecins chinois a aussi donné des médicaments gratuits aux patients dont l'état ne nécessite pas de prise en charge particulière, à l'exemple de ceux souffrant des inflammations gynécologiques, des problèmes digestifs, de l'hypertension, du diabète ou de la lombalgie. « Nous sommes venus aussi avec un lot de 14 catégories de médicaments dont la valeur avoisine 1,7 million de francs Cfa que nous donnons gratuitement aux patients et au CMS d'Adéta », a souligné Dr Chen estimant que la tâche est assez ardue, mais que son équipe est confiante pour l'amélioration du bien-

(suite à la page 6)

Pour mobiliser des recettes fiscales additionnelles et décourager la consommation

Les droits d'accises sur les tabacs passent de 50% à 150% en 2020

Late Pater

Le rehaussement est de cent (100) points. Et pour le motiver, le gouvernement évoque, entre autres, le souci d'élargir l'assiette fiscale par la mobilisation de recettes fiscales additionnelles. Pour le compte de l'année budgétaire 2020, l'une des modifications apportées au code général des impôts fait passer le droit d'accises sur les tabacs de 50% à 150%. Pendant que les taux sont de 5% sur les boissons non alcoolisées à l'exclusion de l'eau, de 18% sur les bières, de 50% sur les autres boissons alcoolisées, de 1% sur la farine de blé, les huiles et corps gras alimentaires, de 15% sur les produits de parfumerie et cosmétiques, de 10% sur la café et le thé, et de 5% sur les véhicules de tourisme dont la puissance est supérieure ou égale à 13 chevaux.

Les droits d'accises sont des taxes qui ont pour but de décourager la consommation des produits à externalité négative. La taxation vise à rendre plus coûteux les produits visés. Il y a donc forcément une corrélation entre la taxation des produits de tabacs et leur consommation, soutient l'Exécutif. Tout en se défendant qu'il ne s'agit pas d'un taux prohibitif mais plutôt d'un taux décourageant. «La réduction des consommateurs est largement compensée par l'augmentation du taux ad valorem de cent point». Plus est, Lomé dit avoir observé les taux des droits d'accises pratiqués en 2019 par les voisins : Bénin 50%, Sénégal 65%, Burkina Faso 45%, Côte d'Ivoire 44%. Egalement, la valeur transactionnelle des cartons de cigarettes est de 47.000 francs Cfa au Bénin contre 55.000 francs Cfa au Togo.

À l'Assemblée nationale, des députés ont craint que ce rehaussement ne favorise plutôt la contrebande et surtout si les pays voisins pratiquaient un taux de droit d'accises moins élevé sur les tabacs. Mais le gouvernement répond : «la lutte contre la contrebande se fera par le renforcement des contrôles sur nos frontières ; en plus, cette lutte se fera à travers la traçabilité des produits de tabacs par le marquage fiscal». Et il insiste ne pas entrevoir une baisse aux fins de s'aligner sur les pays voisins car «tous les pays de l'Uemoa ont pris l'engagement d'aller vers un taux de 150% en matières de droits d'accises». En clair, le Togo se fait pionnier.

A rappeler que, avant le 1^{er} janvier 2019 où les droits d'accises sur les tabacs sont passés à 50%, ils étaient de 45%. Le fait générateur et l'exigibilité de ces droits d'accises sont constitués de la mise à la circulation par l'importateur. La base de l'imposition, elle, est constituée, à l'importation, par la valeur en douane majorée des droits et taxes à l'entrée, à

l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Peu avant cette première augmentation de 2019, une étude menée par le Centre autonome d'étude et de renforcement des capacités pour le développement au Togo (CADERDT) avait proposé une stratégie de taxation des produits du tabac plus efficace pour en réduire la consommation car la fiscalité appliquée au tabac au Togo «demeure faible et ne permet pas au pays de réduire convenablement la consommation de tabac et sa prévalence». «Comparé à la taxe ad valorem de 45% actuellement appliquée, un système de taxation mixte (combinant taxe ad valorem et taxe spécifique) conduirait à une baisse significative de la prévalence du tabagisme et à une hausse des recettes fiscales, grâce à l'effet direct qu'il aurait sur les prix de vente du tabac», avait souligné le CADERDT.

Le tabagisme cause plusieurs pathologies dont les plus fréquentes sont les maladies cardiovasculaires et respiratoires. En 2015, la prévalence du tabagisme au Togo était estimée à 14,3% parmi les hommes de plus de 15 ans et à 0,9% parmi les femmes de la même tranche d'âge. À la même année, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le ministère togolais de la Santé disait : le tabagisme crée près de 6 millions de décès prématurés et évitables par an, avec une projection à 8 millions d'ici à 2030 ; 80% de ces décès surviendront dans les pays à revenu faible ou intermédiaire comme le Togo ; au plan des maladies transmissibles, le tabagisme est responsable de 7% des décès dus à la tuberculose et de 12% des décès dus aux infections des voies respiratoires inférieures ; et pour les maladies non transmissibles, 10% des décès par les maladies cardiovasculaires,

22% dus au cancer et 36% dus aux affections de l'appareil respiratoire ; 71% des décès liés au cancer du poumon sont attribuables au tabagisme pendant que 42% des décès dus à une broncho-pneumopathie chronique obstructive sont également dus au tabagisme ; 11,6% du commerce de cigarettes dans le monde et 16,8% dans les pays à faible revenu comme le Togo relèvent du commerce illicite ; les gouvernements perdent au moins 40,5 milliards de dollars américains par an en termes de recettes fiscales au profit du commerce illicite dans le monde ; si le commerce illicite mondial était éliminé, les gouvernements gagneraient au moins 31 milliards de dollars américains par an et sauveraient plus de 160.000 vies par an à compter de 2030. Aussi le ministère avait-il projeté de réduire de 25% la prévalence du tabagisme au Togo d'ici à l'horizon 2025.

Pour protéger les populations contre les méfaits du commerce illicite du tabac et de ses produits dérivés, le Togo a ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; la loi du 31 décembre 2010 relative à la production, à la commercialisation et à la consommation des cigarettes et autres produits du tabac est votée et promulguée, et ses décrets et arrêtés d'application sont publiés ; le Protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac est signé ; les douze avertissements sanitaires retenus sont finalement lisibles en ewé et en kabyè sur les paquets de cigarettes depuis le 1^{er} juillet 2014. Avril 2013 était retenu pour ne plus voir fumer dans les lieux publics, avec la possibilité d'aménager des fumeurs ou des chambres pour fumeurs dans certains lieux. Mais, en toute désolation, on voit des gens fumer à tout vent.

Après les cantines scolaires pour les élèves

Le projet des «restaurants communautaires» pour les vulnérables

L'information a été officialisée sur le compte facebook de Mme Vic-toire Tomégah-Dogbé, ministre du Développement à la base. Le 25 décembre 2019, à travers l'Agence nationale du développement à la base (ANADEB), le gouvernement a lancé un projet de restaurants communautaires en faveur des personnes vulnérables en milieu urbain. Ce projet, dans sa phase pilote qui devrait s'étendre sur au moins 20 semaines, va toucher directement 1.500 personnes pauvres des cantons de Sagbado, d'Amoutiévié et d'Adécipé, respectivement sur trois (3) sites aménagés dans les quartiers de Ségbé, Nukafu et Adoglové. 90% des bénéficiaires sont des femmes notamment des veuves sans revenus,

des personnes handicapées et des personnes âgées ou atteintes d'une maladie chronique, à qui des cartes ont été établies pour faciliter leur reconnaissance tels qu'ils ont été inscrits dans la base des personnes ciblées.

La fourniture de repas sera couplée à des activités de sensibilisation et de consultations foraines. Le projet est entièrement financé par le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV). Les résultats de cette phase pilote permettront d'envisager une extension progressive du projet à d'autres localités.

«C'est le fruit d'une analyse conduite de concert avec les populations elles-mêmes autour des différents mécanismes de filets so-

Elargissement de l'assiette fiscale par la taxe sur les véhicules à moteur La perception de la Taxe sur les véhicules à moteur sur les anciennes immatriculations démarre en 2020

Late Pater

10.140,9% d'augmentation entre 2019 et 2020. C'est le géant bond que devra faire la taxe sur les véhicules à moteur (TVM, encore appelée vignette), en passant de 15 637 000 francs Cfa (sur les 6,5 milliards de francs Cfa prévus) à 1 601 377 000 francs Cfa. La taxe sur les véhicules à moteur a été introduite par la loi du 20 novembre 2018 portant code général des impôts et de procédures fiscales, et elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. «Au cours de l'année 2019, le dispositif de collecte de cet impôt n'a pas permis sa perception en intégralité. Seules les nouvelles immatriculations l'ont effectivement payé au cordon douanier à partir de mai 2019. La projection de 2020 tient compte du démarrage de la perception de la TVM sur les anciennes immatriculations», fait savoir le gouvernement. Le même objectif d'assurer un financement conséquent tant du budget de l'Etat que des collectivités est encore répété.

La vignette avait été abandonnée et son coût incorporé dans le prix des carburants en raison des multiples problèmes liés à sa perception. De retour, la taxe sur les véhicules à moteur est due pour tous les véhicules à moteur à l'exception des véhicules dont les propriétaires bénéficient du privilège diplomatique ou consulaire ; véhicules des forces armées, de la gendarmerie, de la police et des sapeurs-pompiers ; véhicules d'essai des maisons concessionnaires ; véhicules en transit ; ambulances ou véhicules spéciaux de transport des malades ; véhicules spéciaux des personnes à mobilité réduite ; engins à usage agricole ; et les motocyclettes de 125 cm³ et moins. Les véhicules administratifs ne sont donc pas exemptés de cette



taxe. «C'est le service qui gère le véhicule qui est comptable du paiement de la taxe», précise-t-on.

La taxe sur les véhicules à moteur est annuelle, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, sauf en cas de dispense validée par l'administration fiscale pour cause d'immobilisation du véhicule. Encore que cette immobilisation doit elle-même couvrir une période d'une année au moins. Pour les motocyclettes, le fait générateur et l'exigibilité sont constitués par l'immatriculation, en une seule fois. Pour les autres véhicules, le fait générateur et l'exigibilité sont constitués par l'immatriculation à la première année ; pour les autres années, ils sont constitués par la visite technique. Ainsi, la motocyclette de trois roues payera une seule fois au moment de l'immatriculation, de façon définitive, alors que les véhicules de moins de onze chevaux payeront chaque année au moment de la visite technique.

Le tarif de la vignette sur les véhicules à moteur est fixé selon trois catégories. *Motocyclettes* : les motocyclettes de plus de 125 cm³ paient 15.000 francs Cfa et les motocyclettes à trois roues, 40.000 francs Cfa. *Véhicules affectés au transport de personnes* : moins de 5 chevaux, 10.000 francs Cfa par

an ; 5 à 7 chevaux, 20.000 francs Cfa par an ; 8 à 11 chevaux, 25.000 francs Cfa par an ; 12 à 15 chevaux, 60.000 francs Cfa par an ; camionnettes, 40.000 francs Cfa par an ; autocars, 60.000 francs Cfa par an ; autobus, 60.000 francs Cfa par an. *Véhicules affectés au transport de marchandises et autres* : camion de 3 à 6 tonnes, 65.000 francs Cfa par an ; camion de 7 à 9 tonnes, 85.000 francs Cfa par an ; camion de 10 à 12 tonnes, 110.000 francs Cfa par an ; plus de 12 tonnes, 130.000 francs Cfa par an ; semi-remorque, 65.000 francs Cfa par an ; tracteur, 65.000 francs Cfa par an.

Les produits de la taxe sur les véhicules à moteur seront affectés à la Société autonome de financement et d'entretien routier (SAFER) à hauteur de 85% pour le financement de l'entretien routier, au Trésor public à hauteur de 10% et à l'Office togolais des recettes (OTR) à hauteur de 5% pour couvrir ses frais de gestion.

La taxe sur les véhicules à moteur est payable en totalité en un seul terme pour l'année civile. Toutefois, en ce qui concerne les véhicules autres que les motocyclettes acquis en cours d'année, il est appliqué un *prorata temporis* (selon la période couverte sur l'année civile). La taxe est établie au nom du propriétaire ou du possesseur du véhicule. Le redevable de la taxe est la personne dont le nom figure sur la carte grise ou le possesseur du véhicule. Les personnes qui, dans le courant de l'année, deviennent propriétaires ou possesseurs d'éléments imposables, ne pourront procéder à leur mutation en leur nom sans justifier du paiement de la taxe ou de son exemption. Lorsque le cédant a déjà effectué le paiement de la taxe, le nouvel acquéreur en sera dispensé jusqu'à la date de la prochaine échéance. Le paiement de la taxe est constaté par la délivrance d'une quittance. Le certificat de visite technique délivré doit faire mention du paiement de la taxe sur les véhicules à moteur et obligatoirement apposé sur les véhicules automobiles. La quittance du paiement ou le certificat de visite technique comportant la mention du paiement de la taxe doit être produit à toute réquisition des agents en charge du contrôle.



ciaux tels que la distribution des vivres, les bons alimentaires, les transferts monétaires pouvant combattre cette carence», explique la directrice de l'ANADEB, Mazalo Katanga.

Au Togo, le taux de pauvreté

FOOTBALL/NECROLOGIE

Antonio Dumas, l'ancien sélectionneur du Togo s'est en allé

L'ancien sélectionneur des Eperviers du Togo, Antonio Dumas s'est éteint lundi à Conakry des suites d'un malaise cardiaque, a-t-on appris auprès de sources concordantes.

Hervé A.

Entraîneur de l'AS Kaloum depuis quelques mois, le technicien brésilien, a rendu l'âme dans une clinique de Conakry où il a été admis pour un traitement d'urgence à la suite d'un malaise cardiaque.

"Malheureusement il n'a pas survécu à l'AVC et il est décédé. C'est la tristesse à l'ASK. Je fais des correspondances pour annoncer la nouvelle à la fédération, à l'ambassade et à la LGFP", a déclaré le secrétaire général de Kaloum, Elhadj Aboubacar Touré, au micro de Guineefoot.

C'est en 2014 qu'Antonio Dumas a découvert la Guinée en s'engageant avec le Hafía FC.

Reparti au Brésil à la fin de la saison dernière, Antonio Dumas a été rappelé par la direction de l'ASK



après le limogeage de Lamine Bangoura qui a débuté la saison avec le club.

Avant son décès, il a dirigé deux matchs de championnat lors de la quatrième journée, où il a fait un nul (1-1) contre le Hafía avant d'arracher un succès (1-0) face aux Él-

phants de Coléah au compte de la cinquième journée.

Sur le continent, Antonio Dimas a connu plusieurs sélections nationales notamment celles du Gabon (1998-2000), du Sao Tomé et Príncipe (2001-2002), du Togo (2002-2004) et de la Guinée Equ-

atoriale (2004-2006) avant de retourner dans Brésil natal en 2007.

Mais il revient sur continent en 2012 où la pris la direction des clubs comme Al Mourada SC du Soudan, AS Gabès de la Tunisie et d'autres clubs.

Un comité de pilotage pour Tokyo 2020

Pas de temps à perdre au Kenya. Selon le Daily Nation, les autorités politiques du pays ont décidé de prendre les devants en constituant dès maintenant un comité de pilotage de l'équipe olympique en vue des Jeux de Tokyo 2020.

Ses 18 membres ont été désignés par le gouvernement. Parmi eux, le président du Conseil national des sports du Kenya, Nderitu Gikaria, son homologue du Comité national olympique, Paul Tergat, mais aussi le président de la Fédération kenyane d'athlétisme, Jackson Tuwei.

Ce comité de pilotage aura pour mission de superviser la préparation des Jeux de Tokyo 2020, la sélection des athlètes et la composition de l'encadrement. Avant les Jeux de Rio 2016, la lenteur des autorités à organiser la préparation avait été pointée du doigt comme l'une des principales raisons de certains dysfonctionnements de l'équipe olympique, malgré des résultats à la hauteur des attentes (13 médailles, dont 6 en or).

Usain Bolt promet un show

Les organisateurs des Jeux de Tokyo 2020 ne regretteront pas d'avoir invité Usain Bolt, samedi 21 décembre, à l'inauguration du stade olympique. Le Jamaïcain s'affiche aujourd'hui comme le premier ambassadeur de l'événement.

Interrogé par le Jamaica Star, l'ex sprinteur prédit que les Japonais sauront faire des Jeux de Tokyo 2020 "un grand spectacle". Usain Bolt insiste: "J'en attends beaucoup. J'en parle depuis un certain temps déjà. Je m'attends à ce qu'ils fassent un grand spectacle, tout simplement parce que c'est Tokyo. Ils ont de superbes feux d'artifice, des gens merveilleux, et ils ont l'énergie. L'organisation est fantastique, donc je m'attends à un spectacle parfait et je suis sûr qu'ils le feront."

Usain Bolt a profité de sa visite dans la capitale japonaise pour répéter une nouvelle fois qu'il n'envisageait pas le moindre retour à la compétition. Il a également confié qu'il ne serait pas surpris de voir l'un ou l'autre des sprinteurs actuels battre son record du monde du 100 m aux Jeux de Tokyo 2020.

Thierry Henry plaît au Camp Nou

L'ancien joueur du FC Barcelone et actuel entraîneur de l'Impact de Montréal poursuit sa jeune carrière sur les bancs. Le Barça cherche un entraîneur pour assurer l'après-Valverde et serait intéressé par son ancien joueur.

Malgré le fait que le FC Barcelone aille beaucoup mieux qu'en début de saison, l'avenir d'Ernesto Valverde est toujours aussi flou et son séjour sur le banc catalan pourrait se terminer en fin de saison.

Toutes les informations de la presse indiquent que cette saison pourrait être la dernière de Valverde au Camp Nou et plusieurs noms semblent être sur la liste de remplaçants possibles des dirigeants blaugrana.

Ronald Koeman et Marcelo Gallardo sont des noms qui reviennent souvent lorsque le débat du remplaçant de Valverde est ouvert, mais ils ne sont plus les seuls à être sur la liste d'options du club barcelonais.

Selon les dernières informations de 'Sport', la direction du club blaugrana serait très intéressée par une possible arrivée de Thierry Henry au poste d'entraîneur au Camp Nou. Il serait le profil parfait recherché par les dirigeants du club.

Dortmund s'offre Erling Haaland !

Gros coup réalisé pour le Borussia Dortmund, qui vient d'officialiser l'arrivée de Erling Haaland en provenance du RB Salzburg. Dortmund devrait payer environ 20 millions d'euros pour lui.

Le Borussia Dortmund vient d'officialiser le transfert du Norvégien Erling Haaland en provenance du RB Salzburg. Le Norvégien, grande révélation de ce début de saison en Europe et buteur en série, était dans le viseur de tous les grands clubs européens.

Alors que la Juventus semblait la mieux placée pour enrôler le joueur de Salzburg, c'est finalement le Borussia Dortmund qui a eu le dernier mot. Comme l'a annoncé le club allemand, Haaland a signé un contrat de quatre ans et demi avec le Borussia. Le Norvégien est désormais lié au Signal Iduna Park jusqu'en 2024.

Avec Salzburg, Haaland a inscrit 29 buts en 27 matches. Si aucun montant de transfert n'a encore filtré, le club allemand devrait payer environ 20 millions d'euros.

Le jeune norvégien a été annoncé sur Twitter via une vidéo sur laquelle il apparaît stylo à la main avant d'affirmer avoir "hâte de démarrer", de souhaiter la "bonne année" aux supporters du Borussia.

BALLON D'OR 2019

Un média algérien exclut Riyad Mahrez de la course

Le site spécialisé algérien dzfoot renseigne dans un Tweet que le capitaine des Fenecs, Riyad Mahrez, en course pour le Ballon d'or africain 2019, ne sera pas présent à la cérémonie car étant assuré de ne pas remporter le titre.

Ballon d'or 2016, Mahrez qui a été champion d'Angleterre avec Manchester City et champion d'Afrique 2019, fait partie du tiercé encore en course pour le titre africain 2019 au côté de Sadio Mané et de son coéquipier à Liverpool, l'Égyptien Mohamed Salah.

Salah a été élu meilleur footballeur africain en 2017 et en 2018.

Dans un autre article, le même site algérien indique que les deux attaquants des Fenecs Youcef Belaili et Riyad Mahrez, qui figurent sur la liste finale de deux distinctions des CAF Awards, pourraient rater ce grand rendez-vous africain car leurs équipes respectives joueront le jour de la cérémonie, le 07 janvier 2020.

"City sera opposé le même jour à Manchester United dans un grand derby mancunien pour le compte du match aller des demi-finales de la Coupe de la Ligue", rapporte le site.

Quant à Belaili transféré de l'Espérance de Tunis à Al Ahli de



Djeddah (Arabie Saoudite), prétendant au titre de meilleur joueur africain évoluant sur le continent africain, il pourrait bien être convoqué pour une grosse rencontre de championnat entre sa nouvelle équipe et Al-Hilal.

DOPAGE

La Russie entre dans la bataille juridique

Comme annoncé, l'agence russe antidopage (RUSADA) a contesté vendredi 27 décembre, trois jours avant la date limite, la sanction de l'AMA imposant au sport russe une suspension de 4 ans de tous les événements majeurs du calendrier international.

"Un ensemble de documents a été envoyé à l'Agence mondiale antidopage. Parmi ces documents se trouve la notification du désaccord avec les sanctions", a annoncé Iouri Ganous, le directeur général de la RUSADA.

L'AMA a confirmé le jour même avoir reçu cette notification. En vertu de la procédure prévue en pareil cas, il lui revient de saisir le Tribunal arbitral du sport (TAS). La contestation de la RUSADA a été signée de la main de Iouri Ganous, après une décision unanime du conseil de surveillance et des fon-

dateurs de la RUSADA, mais aussi des comités olympique et paralympique russes. Iouri Ganous l'a expliqué dès vendredi dernier: il s'oppose à la démarche des autorités sportives russes. Il en a informé les médias, précisant avoir envoyé à l'AMA un courrier en ce sens. "J'ai le regret de vous informer que j'ai échoué dans mes efforts pour faire changer d'avis (les organes décisionnaires de la RUSADA) quant à cette notification", a-t-il expliqué.

Selon lui, la bataille juridique à venir fait peser sur la Russie le risque de voir les sanctions "renforcées et non adoucies." Réaction de Craig Reedie, le président de l'AMA (jusqu'au 31 décembre 2019), cité dans un communiqué: "L'AMA reste convaincue qu'elle a pris la bonne décision le 9 décembre. Les conséquences en-



visagées sont dures pour les autorités russes tout en protégeant solidement l'intégrité du sport propre dans le monde. Nous défendons cette décision la plus énergiquement possible devant le TAS." Dans l'attente d'un verdict du TAS, les sanctions à l'encontre de la Russie sont mises entre parenthèses.

Commande publique / Vis-à-vis de son ancienne structure de rattachement

2 ans d'interdiction contre tout agent public en situation de conflits d'intérêts

Jean AFOLABI

Il est l'une des manifestations de la corruption qui gangrène le secteur des marchés publics au Togo. Le conflit d'intérêts est la situation dans laquelle un agent public a un intérêt personnel de nature à influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions officielles. Ou encore une situation dans laquelle un candidat ou un soumissionnaire, du fait de ses relations précédentes ou actuelles avec l'autorité contractante, le maître d'ouvrage ou un agent ou employé de ces derniers, se trouve dans une position susceptible de lui procurer un avantage de nature à fausser les conditions normales de la concurrence. Cet intérêt personnel de l'agent public englobe tout avantage pour lui-même ou en faveur de sa famille, de parents, d'amis ou de personnes proches, ou de personnes ou organisations avec lesquelles il a ou a eu des relations notamment d'affaires, politiques ou même religieuses. Il englobe également toute obligation financière ou civile à laquelle l'agent public est assujéti.

C'est courant au Togo. Avec ces vrais faux appels d'offres où s'arrange pour toujours faire gagner ses proches ou soi-même par des voies détournées. Quelques décisions du Comité de règlement des différends (CRD) de l'Autorité de régulation des marchés publics en parlent. Visiblement, la loi du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public n'a nullement découragé ceux qui s'y adonnent allégrement. Ce qui amène le conseil de régulation de l'Autorité de régulation des marchés publics à proposer un texte au gouvernement, qui l'accepte.

Et selon le décret du 8 juillet 2019, qui veut ramener l'éthique dans la

commande publique, des incompatibilités s'imposent à l'agent public en situation de conflits d'intérêts, qu'il soit en activité ou en cessation d'activité. Ainsi, pour éviter tout conflit d'intérêts pour les candidats ou soumissionnaires, certaines situations sont déclarées incompatibles avec le dépôt d'une candidature ou d'une offre, notamment (i) l'existence de relations économiques, juridiques, professionnelles ou familiales entre le candidat ou soumissionnaire et un agent de l'autorité contractante ou un membre du personnel du maître d'ouvrage, maître d'œuvre ou bureau de contrôle, qui est directement ou indirectement impliqué dans les procédures de passation ou d'exécution du contrat de la commande publique concerné ; (ii) la situation où le candidat ou soumissionnaire lui-même a procédé soit à l'étude, soit à la préparation, soit à l'élaboration d'un quelconque élément se rapportant au contrat de la commande publique concerné ; (iii) l'existence de relations économiques, juridiques, professionnelles ou familiales entre le candidat ou soumissionnaire et une personne physique ou morale qui a été engagée pour fournir des services de conseil dans la préparation des plans, des cahiers des charges, termes de référence ou autres documents destinés à être destinés à être utilisés dans la passation ou l'exécution du contrat de la commande publique concerné.

De même, dans certaines circonstances, un candidat ou un soumissionnaire peut être en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis d'un ou de plusieurs autres candidats ou soumissionnaires au contrat de la commande publique, notamment s'ils ont au moins un associé majoritaire en commun ; s'ils ont le même conseil juridique pour les besoins de la pro-

cedure ; s'ils ont une relation, soit directement, soit par des tiers, qui leur permet d'accéder à des renseignements ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire ; s'ils participent à plus d'une offre dans le cadre du même appel à la concurrence. Dans cette dernière situation, un candidat ou soumissionnaire qui participe à plusieurs offres provoquera la disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé.

« Dans l'hypothèse d'un risque avéré d'un conflit d'intérêts qui pourrait susciter un doute raisonnable sur son impartialité et son objectivité, l'agent public concerné s'abstient immédiatement d'intervenir dans les différentes procédures du contrat de la commande publique concerné », précise le décret. Et d'ajouter que tout agent public, qui a cessé d'exercer ses fonctions, se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus de sa charge antérieure. Même après la cessation de ses fonctions, l'agent public ne peut divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public. « Pendant un délai de deux (2) ans à compter de la date de cessation de ses fonctions, l'agent public concerné ne peut participer, seul ou en association avec un ou d'autres candidats ou soumissionnaires, aux contrats de la commande publique initiés par son ancienne structure de rattachement. Dans le même délai, l'agent public ayant cessé ses fonctions ne peut prendre des participations dans des entreprises qu'il a été amené à surveiller durant l'exercice de ses activités. Pendant la même période et dans les mêmes circonstances, l'autorité contractante ne peut traiter avec l'agent public visé », ajoute le texte.

À la première Conférence annuelle des Services du Trésor (CAST) à Lomé

Revoir la procédure aux fins d'une mobilisation accrue des ressources de financement

Jean AFOLABI

Le processus d'assainissement des finances publiques engagé par le gouvernement depuis quelques années s'est traduit au Trésor public par l'assainissement des comptes de la balance générale et la production régulière des comptes de gestion par tous les comptables assujettis. Sur le plan de recouvrement des recettes du budget de l'Etat, 107 régies de recettes ont été créées dans les Ministères et Institutions pour faciliter la collecte des recettes de services. Sur le plan des dépenses, selon Ekpaio Adjabo, directeur général du Trésor et de la comptabilité publique, les arriérés de la dette commerciale privée ont été entièrement apurés. « Cet apurement a eu un impact significatif sur le niveau d'endettement dont le taux est passé 81,1% en 2016 à 68,7% à fin novembre 2019, faisant du Togo le seul pays de l'UEMOA – Union économique et monétaire ouest africaine – à respecter tous les critères de convergence ».

C'est dans la foulée que s'est tenue, le vendredi 27 décembre 2017 à Lomé, la Conférence annuelle (la toute première) des Services du Trésor – CAST – ; un cadre de réflexion et d'échanges autour de sujets pré-occupant de la vie du Trésor public. Dans le but de favoriser une harmonisation des points de vue, faciliter l'intégration des services et assurer une cohésion entre, d'une part, les agents en activité dans les services du Trésor et, d'autre part, entre le Trésor public et ses partenaires. Pour Ekpaio Adjabo, la CAST est donc



le moment de l'année où se retrouve les agents du Trésor public autour des premiers responsables pour réfléchir, échanger et débattre autour d'un thème relatif à la gestion des finances publiques. La première édition de cet événement a été consacrée aux voies et moyens à mettre en œuvre pour assurer un recouvrement optimal des ressources de l'Etat. Sous le thème clairement énoncé de : « La mobilisation des ressources internes pour un développement durable ». Il s'est agi, a-t-il souligné, « de mener des analyses approfondies sur l'actuelle procédure de recouvrement des ressources de l'Etat, d'en tirer les forces et les faiblesses et d'envisager des réformes tendant à l'améliorer de façon significative ».

De l'avis de Badanam Patoki, secrétaire général du ministère de l'Economie et des finances, les besoins sans cesse croissants des populations obligent à concevoir des politiques économiques vertueuses qui s'appuient sur une mobilisation accrue des ressources internes afin de permettre au Trésor public d'assurer efficacement la redistribution des ressources collectées dans tous

les secteurs, pour un développement équilibré du pays. « Vous conviendrez avec moi que le gouvernement ne peut réussir cette mission de développement qu'en disposant d'une bonne politique de mobilisation de ressources internes. De même, les partenaires techniques et financiers ne seront disposés à appuyer les actions visant le développement de notre pays que s'ils sont persuadés que des efforts sont déployés par le gouvernement pour mobiliser les ressources internes », a-t-il déclaré.

Il s'agit donc pour Badanam Patoki, à cette première rencontre, de répondre aux inquiétudes suivantes : Comment le Trésor public participe-t-il à la mobilisation des ressources internes ? Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour assurer un recouvrement optimal des ressources de l'Etat ? De quels mécanismes dispose la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour accroître les recettes propres des établissements publics hospitaliers et les recettes des collectivités territoriales ? Quelles stratégies le Trésor public compte-t-il adopter pour améliorer le recouvrement des recettes non-fiscales ?

En réponse au PND sur la lutte contre le blanchiment et le terrorisme

Les acteurs nationaux dans l'approche d'un nouveau Plan d'action à compter de 2020

Les acteurs nationaux se retrouvent depuis hier à Lomé dans un exercice de validation du rapport général de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo. La démarche se justifie, notamment par la mise en place d'une stratégie de lutte préconisée par le PND – Plan national de développement –, qui impliquait un état des lieux de la lutte « et qu'on comprenne mieux les risques auxquels notre pays est exposé », a expliqué Kossi Tofio, directeur de cabinet du ministre de l'Economie et des finances, à l'ouverture des travaux.

L'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (ENR) au Togo est instituée par la loi uniforme N°2018-004 du 04 mai 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en conformité avec les recommandations du GAFI – Groupe d'action financière. Elle constitue, selon Kossi Tofio, «... le baromètre, l'instrument de mesure au plan national de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle permet de dégager les

tendances en la matière et de proposer les mesures propres à faire face au nouveau défi. C'est l'instrument par excellence de définition et de réorientation de la politique nationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ». Car, avec la nouvelle loi uniforme, la politique nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est définie par une approche basée sur le risque, a-t-il indiqué.

L'exercice, selon l'officiel togolais, a été initié dix-huit (18) plus tôt, avec le soutien et l'appui des partenaires, dont la Banque mondiale, le GIABA, l'ONUDC... Et les résultats devraient intéresser les acteurs du secteur privé auxquels la réglementation LBC/FT impose des obligations, ainsi que le gouvernement. L'implication des uns et des autres est donc sollicitée dans l'engagement à mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation nationale des risques en vue d'atténuer les risques qui auront été identifiés dans les différents secteurs et par une conduite d'une évaluation institutionnelle des risques. « Vous avez participé de diverses manières

et à différents niveaux à l'élaboration du rapport général de l'évaluation nationale des risques et du plan d'action en vue de l'atténuation des risques de Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme identifiés. Vous allez, durant ces deux jours, finaliser ces documents et procéder à leur validation », a conclu M. Tofio. Rendez-vous est donc pris en 2020 pour la mise en œuvre du plan d'action à valider par le présent atelier.

Officiellement, les autorités togolaises accordent un grand intérêt à la lutte contre le crime organisé en général, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en particulier. Un intérêt qui se manifeste par une volonté politique clairement affichée de prendre les décisions permettant au Togo de mener une lutte efficace contre ces fléaux. La Promulgation le 04 mai 2018 de la loi uniforme N° 2018-004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats Membres de l'UEMOA, l'adoption de ces décrets d'application le 3 août 2018 démontrent suffisamment cette volonté politique.

Financement des actions du gouvernement / Par des Bons et Obligations

Le Trésor public a mobilisé 298,8 milliards en 2019

Par des Bons (BAT) et Obligations assimilables du Trésor (OAT), le gouvernement vient de mobiliser 298,854 milliards de francs Cfa en 2019 pour le financement de ses programmes de développement. Selon le Service du Marché monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), à la date du 27 décembre 2019, il s'agit d'un total de 3 282,916 milliards enregistrés par les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), à savoir : 191,413 milliards

par le Trésor public du Bénin ; 456,960 milliards par le Burkina Faso ; 1 034,547 milliards par la Côte d'Ivoire ; 52,374 milliards par la Guinée-Bissau ; 427,454 milliards par le Mali ; 456,044 milliards par le Trésor du Niger ; et 365,270 milliards par celui du Sénégal.

Pour le cas du Togo, le Trésor public a procédé à douze (12) opérations d'Obligations et trois (3) de Bons d'un total de seulement 51,354 milliards. Les Obligations ont une maturité qui court jusqu'à 5 ans, à

2024 ; tandis que celle des Bons sont à douze mois chacune.

En 2018, le Trésor public a réalisé un montant total des opérations d'émissions de 313,585 milliards, en dix (10) émissions d'Obligations assimilables du Trésor et sept (7) de Bons. Sur un ensemble UMOA de 2 458,552 milliards ; avec 222,657 milliards pour le Trésor de la Côte d'Ivoire.

Le prochain calendrier, pour les opérations du premier trimestre 2020, est attendu à la mi-janvier.

Yawa Tségan demande, l'Ambassade de Chine au Togo réagit

Consultation foraine de la mission médicale chinoise de Xianchi au Togo dans la préfecture de Kpélé

(suite de la page 3)

être de plus de personnes au Togo. Cette 23^e mission médicale chinoise arrivée au Togo vers la fin du mois de Novembre et composée de dix spécialistes, notamment en chirurgie générale, en acupuncture, en traumatologie, en médecine générale,

en gynécologie et en examens de laboratoire va s'inscrire, certainement, dans la lignée de ses prédécesseurs, surtout la 22^e, qui selon les dires de l'ambassadeur de Chine au Togo, a aidé plus de 15 000 patients, procédé à 3100 hospitalisations et plus de 1600 opé-

rations chirurgicales. « Ces consultations médicales foraines sont une preuve pour montrer aux populations que les dirigeants du pays se soucient de leur préoccupations et qu'ils prennent des initiatives qui leur facilitent la vie », a relevé la présidente Tségan.

Le Ministère du développement à la base à l'heure du bilan des actions en 2019

Positif

Etonam Sossou

Un taux moyen d'exécution de la lettre de mission 2019 estimé à 100% contre 94% en 2018 ; un taux d'exécution financière de 79,47% à fin novembre ; 45 700 ménages bénéficiaires de l'extension du programme des transferts monétaires, près de 95 000 élèves touchés par les cantines scolaires et 690 groupements d'intérêt économique financés ; plus de 120 000 emplois temporaires créés au profit des personnes vulnérables et 8500 volontaires nationaux mobilisés sur des missions de développement ; l'alphabétisation de 1420 membres de



Victoire S. Tomégah-Dogbé, Ministre du Développement à la Base

groupements porteurs de Plateforme multifonctionnelle, la création de 821 entreprises artisanales engendrant 2469 emplois ; plus de

5 milliards de FCFA de crédits alloués aux jeunes entrepreneurs. ... Voilà en résumé le bilan de la revue annuelle de performance du ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, présenté le 27 décembre à Lomé.

Cette rencontre a permis aux responsables des différents départements de ce ministre, aux partenaires et aux bénéficiaires d'évaluer les actions menées en 2019, de relever les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de ses actions et d'identifier de nouvelles perspectives en vue d'assurer de meilleurs résultats sur le terrain. Pour le compte de l'année en cours le ministère a accentué ses actions sur l'amélioration des conditions de vie des communautés pauvres, la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Aussi, a-t-il eu à organiser le 1er Marché international de l'Artisanat du Togo (MIATO) qui a réuni plus de 100 000 visiteurs et 534 exposants de 8

pays de la sous-région. En plus, 821 entreprises artisanales ont été créées, entraînant 2469 emplois et 411 artisans ont bénéficié de la couverture d'assurance maladie.

Les jeunes entrepreneurs ont bénéficié de plus de 5 milliards de FCFA de crédits, 200 000 jeunes ont eu l'opportunité de participer à diverses activités organisées par le département au cours de l'année, et environ 16 500 emplois durables ont été engendrés par les microentreprises créées. A ce bilan, il faut aussi ajouter l'ouverture du premier incubateur de startups dédiés aux jeunes, Nunya Lab. « *Au cours de cette campagne 2019, notre entreprise "Aidons nous" a été accompagnée on a eu la chance d'être financé à hauteur de près de 100 millions pour les groupements et les premiers entrepreneurs. Personnellement nous avons été accompagnés à hauteur de 300 millions pour le rachat de la production. Aujourd'hui nous*

avons plus de ressources, on fait face à nos problèmes sociaux assez facilement », a témoigné M. Dagah, jeune entrepreneur.

La ministre a exprimé sa reconnaissance aux partenaires techniques et financiers qui ont surtout contribué à hauteur de 28 milliards de FCFA soit 54% du budget. « Les besoins des populations sont énormes et les attentes sont immenses. Nous avons le devoir d'intensifier nos actions pour mettre en œuvre les objectifs du PND en son axe 3. Nous allons continuer à mobiliser les ressources pour atteindre plus de bénéficiaires » a indiqué Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Ministre du développement à la base. Avant de conclure : « *Nos performances aussi excellentes soient-elles, méritent d'être intensifiées. Nous invitons les différents partenaires, à tous les niveaux, à se mobiliser aux côtés du gouvernement pour mieux satisfaire les populations en 2020.*

Pour un processus électoral apaisé en 2020

La CNLPAL associe les délégués de la préfecture du Golfe

Après Kpalimé, Anié et la préfecture d'Agoè, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (CNLPAL) a regroupé les acteurs impliqués dans le maintien de la paix, de la préfecture du Golfe le 27 décembre 2019, à Lomé. Ces acteurs sont pour la plupart des chefs religieux, traditionnels et d'associations, des leaders communautaires etc. Les deux communications développées au cours de cette rencontre sont liées à la lutte contre les conflits, la tolérance religieuse et le vivre ensemble. Les participants vont ainsi servir de relai auprès des populations afin qu'elles puissent dénoncer les potentiels groupes djihadistes dormants ou terroristes en gestation et à encourager les différentes plateformes d'échanges d'informations et réseaux d'alerte à décourager tout acte suspect susceptible de troubler la paix sociale. « *Le rôle que les religions jouent en Afrique et au Togo est très importante. Donc, du fait de leur influence sur leurs fidèles, il nous a semblé judicieux de faire appel à cette élite pour bénéficier de sa contribution citoyenne dans le sens de la culture des vertus de paix et de sécurité afin d'éviter à notre pays la triste sort que connaissent les autres nations* » a indiqué le vice-président de la CNLPAL, Inoussa Bouraima.

A travers cette campagne la CNLPAL voudrait-elle demander aux acteurs politiques de proscrire de leurs discours des propos haineux ou empreints de provocation ;



encourager les militants et sympathisants des partis politiques à ne pas recourir à la violence sous toutes ses formes ; inviter l'ensemble des couches sociales et tous les acteurs impliqués dans le processus électoral à ne pas recourir aux armes blanches ou à feu lors des manifestations ; prôner un comportement citoyen avant, pendant et après le scrutin. « *La CNLPAL lance un appel patriotique à toutes les institutions impliquées dans la conduite du processus électoral afin qu'elles transcendent tout clivage partisan pour garantir la transparence, l'équité, la paix et la non-violence au cours du scrutin* » a ajouté le Vice-président.

La CNLPAL conformément à l'une de ses missions relatives à la culture de la paix, voudrait contribuer à la restauration de la confiance, indispensable au processus électoral de 2020. Ainsi, à travers cette campagne la CNLPAL voudrait-elle demander aux acteurs politiques de

proscrire de leurs discours des propos haineux ou empreints de provocation ; encourager les militants et sympathisants des partis politiques à ne pas recourir à la violence sous toutes ses formes ; inviter l'ensemble des couches sociales et tous les acteurs impliqués dans le processus électoral à ne pas recourir aux armes blanches ou à feu lors des manifestations ; prôner un comportement citoyen avant, pendant et après le scrutin.

La sensibilisation se poursuit jusqu'en janvier 2020 et va toucher toutes les préfectures du Togo. La CNLPAL est une commission administrative autonome qui est rattachée à la Présidence de la République. Aux termes de l'article 2 du décret la créant, elle est, à la fois, l'organe de coordination et le point focal au niveau national en ce qui concerne la lutte contre la circulation illicite des armes légères, depuis 2003.

L'Assemblée nationale approuve le nouveau code de la presse au Togo

Des amendes pécuniaires; le juge peut ordonner la suspension d'une publication

(suite de la page 3)

le journaliste qui désire s'en prévaloir doit avoir au moins une expérience de dix (10) ans et certifiée par la HAAC.

L'autre innovation du nouveau code est la prise en compte des nouveaux médias qui sont apparus après l'adoption de l'existant et qui deviennent de plus en plus impor-

tants dans le paysage audiovisuels du Togo. « *Ne peuvent être reconnus comme organe de presse en ligne les blogs, les sites institutionnels, les réseaux sociaux et tous les sites dont l'objectif n'est pas de traiter et de diffuser des informations ayant un caractère journalistique* », lit-on dans le code.

Enfin, le nouveau code consacre

les sociétés (entreprises) de presse au détriment des organes de presse. Un délai de trois années est accordé à ces derniers pour se conformer au nouveau texte.

Les groupes parlementaires ont demandé à passer au vote le texte du nouveau code de la presse. Et le texte a été voté à l'unanimité des députés présents.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°574
de LOTO KADOO du 20 Décembre 2019

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 575^e tirage de LOTO KADOO.

Le vendredi précédent, de gros lots ont été enregistrés à LOME et à ATAKPAME.

Dans la capitale, ce sont un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.750.000F CFA qui ont été recensés auprès des opérateurs 90138, 60223.

A ATAKPAME, un parieur a eu le bonheur de remporter la somme de 2.500.000F CFA après avoir tenté la chance sur le point de vente 20041.

Dans les autres villes du pays ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA, qui ont été remportés.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°575 de LOTO KADOO du 27 Décembre 2019

Numéros bonus

03 48 26 86 90 02 72

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°130
DE LOTO Sam du 21 Décembre 2019

Le tirage N°131 du LOTO Sam a eu lieu samedi 28 Décembre 2019 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, C'est à LOME à KEVE et DAPONG que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays, ce sont des gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA, qui ont été enregistrés.

Dans la capitale, ce sont un lot de 1.000.000F CFA et deux lots de 1.500.000F CFA qui ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance auprès des opérateurs 30200, 60530 et 70134.

La ville de KEVE n'est pas en reste avec un lot de 1.000.000F CFA remporté sur le point de vente 90224.

A Dapaong, c'est également un lot de 1.000.000F CFA qui fait le joie d'un parieur. Ce lot a été enregistré auprès de l'opérateur 10136.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°131 de LOTO SAM du 28 Décembre 2019

Numéro de base

Numéro bonus

42 14 58 81 36 69

Bonus



Du 17 au 31 décembre 2019



DATA Gbandjo Gbandjo !

Lundi à jeudi

200 F ——— ~~50 Mo~~ 1 jour → **100 Mo**

350 F ——— ~~100 Mo~~ 1 jour → **200 Mo**

600 F ——— ~~250 Mo~~ 1 jour → **500 Mo**

De 200F à 600F
A partir de la 2^{ème} activation au cours de la même journée

Lundi à Dimanche

4.500 F ——— ~~3Go~~ 1 jour → **6Go**

5.000 F ——— ~~1.7Go~~ 1 jour → **3,4Go**

10.000 F ——— ~~3.5Go~~ 10 jours → **7Go**

15.000 F ——— ~~5.5Go~~ 10 jours → **11Go**

4.500F
A partir de la 2^{ème} activation au cours de la même semaine

5000F à 15.000F
A partir de la 2^{ème} activation au cours de la période de la promotion

